

FORCES ET FAIBLESSES DES PRODUCTIONS ANIMALES FRANÇAISES

SOUS LE COUVERT D'ORGANISATIONS COMMUNES DE MARCHÉ QUI, DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS DE PRODUCTION, ASSURAIENT AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES des garanties de prix et des « débouchés » illimités, par le jeu des mécanismes d'intervention, les économies agricoles de la C.E.E. ont connu depuis la fin des années 1970 une remarquable expansion. La Communauté européenne s'est trouvée ainsi portée au deuxième rang des « pays » exportateurs et à la première place pour les ventes de produits laitiers et de viande bovine.

L'élevage français, dont les retards dans presque tous les domaines (niveau génétique, état sanitaire, techniques d'alimentation) faisaient redouter à plus d'un expert l'affrontement communautaire, sut cependant mettre à profit ce contexte éminemment favorable pour accélérer la modernisation de son appareil de production. La loi de l'élevage votée en 1966 lui en fournissait le cadre organisationnel tout en lui ouvrant des moyens financiers fortement accrus.

L'effort accompli lui valut de prendre sa part dans la croissance communautaire à un rythme proche de la moyenne de ses partenaires (tableau I). Ceci fut obtenu malgré le retournement, à partir de 1973, de l'environnement économique mondial : bouleversement des conditions de production, renchérissement du coût de crédit, décrochement des taux

TABLEAU I
AUGMENTATION DES PRODUCTIONS BOVINES ET OVINES
DANS LES PAYS DE LA C.E.E.
 (Source : Eurostat)

Collecte de lait (en 1000 t)

	1973 (CEE à 9)	1983 (CEE à 10)	Variation (1973 = 100)
R. F. A.	18 812	25 591	134,4
FRANCE	21 095	26 080	123,6
ITALIE	7 164	8 664	120,9
PAYS BAS	8 850	12 967	146,5
BELGIQUE	2 663	3 235	121,1
LUXEMBOURG	272	255	99,4
ROYAUME UNI	13 700	16 785	122,5
IRLANDE	3 148	5 271	167,4
DANEMARK	4 538	5 228	115,2
GRECE	-	435	-
C.E.E.	80 242	104 211	129,9

Production de viande de gros bovins (en 1000 t)

	1973 (CEE à 9)	1983 (CEE à 10)	Variation (1973 = 100)
R.F.A.	1 144	1 143	126
FRANCE	1 197	1 540	128
ITALIE	677	788	116
HOLLANDE	177	288	162
BELGIQUE-LUXEMBOURG	213	259	121
ROYAUME UNI	803	1 000	124
IRLANDE	290	455	157
DANEMARK	186	237	127
GRECE	-	79	-
C.E.E.	4 697	6 073	129

TABLEAU I (suite)
AUGMENTATION DES PRODUCTIONS BOVINES ET OVINES
DANS LES PAYS DE LA C.E.E.
 (Source : Eurostat)

Production de viande d'ovins et caprins (en 1000 t)

	1973	1984	Variation (1973 = 100)
R. F. A.	14	22	157
FRANCE	<u>128</u>	<u>172</u>	<u>134</u>
ITALIE	32	54	167
HOLLANDE	10	17	170
BELGIQUE-LUXEMBOURG	4	5	125
ROYAUME UNI	<u>235</u>	<u>285</u>	<u>125</u>
IRLANDE	42	43	102,5
DANEMARK	1	1	1
C.E.E. (à 8)	<u>466</u>	<u>609</u>	<u>130,6</u>

verts et des taux monétaires avec, pour corrolaire, l'instauration de montants compensatoires monétaires (M.C.M.) dont les pays à monnaie forte tirèrent avantage pour accroître leurs parts de marché.

La R.F.A. et les Pays-Bas bénéficièrent de la sorte, avec l'Irlande — mais celle-ci pour d'autres motifs —, de la plus forte croissance de leur économie laitière, cependant que la R.F.A. doublait la France pour ses exportations de viande bovine (veau de boucherie excepté).

Le démantèlement des M.C.M., réalisé en grande partie au cours de ces dernières années, ainsi que le contingentement des importations dans la C.E.E. de certains produits de substitution des céréales (manioc) témoignent du souci des instances communautaires de restaurer la liberté des échanges intra-communautaires et l'exercice d'une plus saine concurrence entre les états membres. La France devrait y gagner.

Une nouvelle donne pour les années à venir ; maîtriser des productions excédentaires

Les excédents, notamment en produits d'origine bovine, étaient livrés en quantités croissantes à l'intervention face à une demande intérieure et extérieure tendant à se rétrécir. Depuis plusieurs campagnes, l'accumula-

tion de ces excédents avait conduit la C.E.E. à agir prudemment au niveau des garanties de prix et à faire participer financièrement les producteurs à l'écoulement de leurs produits (taxes de corresponsabilité, prix de seuil...).

Ces mesures se révélèrent de peu d'effet sur les volumes produits, les importantes réserves de productivité disponibles dans beaucoup d'exploitations étant mobilisées pour compenser la baisse des prix.

Au début de 1984, le Conseil et le Parlement Européen se résolurent alors à revoir fondamentalement certains mécanismes d'organisation commune de marché.

L'instauration à titre temporaire d'un régime de quotas dans le secteur laitier dès la campagne 1984-1985 fut la première manifestation de cette nouvelle politique de maîtrise des productions excédentaires. Cette formule fut, on le sait, préférée à une politique plus restrictive (par les prix) qui aurait mis en péril l'existence même de centaines de milliers de petits éleveurs de la C.E.E., nombreux en France, en R.F.A. et en Italie. Aussi était accordé à ces pays un délai pour achever la modernisation de leur appareil de production, sans avoir à affronter de plein fouet leurs concurrents plus avancés (Royaume-Uni - Pays-Bas - Danemark). Ceci signifie en clair, qu'à terme (la décision du Conseil fait état d'une période de cinq ans prorogée éventuellement si la situation du marché des produits laitiers l'exige) les économies laitières de la C.E.E. ne devraient plus compter que sur leur compétitivité pour défendre leurs parts de marché.

La crise mondiale n'a pas épargné non plus le *marché de la viande bovine*, alors qu'au début des années 1970, la C.E.E. s'inquiétait de son approvisionnement ; le déficit était alors prévu de plus de 1.000.000 t à l'horizon 1980 !

Les effets de la crise ont été d'autant plus marqués qu'il s'agit d'un produit dont la consommation est très sensible à l'évolution du pouvoir d'achat, la demande se reportant en période de difficulté sur les viandes concurrentes meilleur marché (porcs, volailles de chair).

Aussi, la Commission, dans ses hypothèses les plus optimistes, ne prévoit-elle guère mieux qu'une stabilité de la demande intérieure d'ici 1990. Sur les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, principaux

clients de la C.E.E., les perspectives à long terme sont, à priori, favorables, en raison de leur forte poussée démographique. Mais, là aussi, le taux de croissance de leurs économies sera déterminant.

La viande ovine était restée jusqu'en 1980 à l'écart de l'organisation commune des marchés. La France avait obtenu un régime particulier garantissant à ses éleveurs un prix minimum par l'instauration d'un prix de seuil à ses frontières. Fixé à un niveau très favorable, que la croissance du pouvoir d'achat pouvait alors autoriser, il suscita un développement rapide de la production (près de 50 % entre 1970 et 1980), notamment sous forme d'unités spécialisées de 200 à 300 mères plus ou moins intensifiées.

Depuis 1980, le marché communautaire de la viande ovine est régi par un système complexe à options, basé, sous la pression du Royaume-Uni qui entendait préserver ses relations privilégiées avec la Nouvelle Zélande, sur un prix de marché relativement bas, assorti de compléments de prix.

Le rapprochement, voulu, du prix de la viande ovine de celui de la viande bovine qui en résulta, fut une aubaine pour les moutonniers anglais pour qui, au début des années 1970, l'écart des prix de marché était de l'ordre du simple au double entre les deux types de viande. Les éleveurs français subissaient en revanche une chute des cours — amorcée, il est vrai, depuis 1978 — que les compléments de prix ne compensaient qu'en partie.

Devant cette situation, la France a déposé un mémorandum auprès des autorités de Bruxelles, en vue d'obtenir un aménagement de régime et surtout d'en revoir les modalités de mise en œuvre.

Mais quelles que soient les améliorations obtenues, les éleveurs français ne sauraient raisonnablement espérer retrouver les facilités de la décennie précédente.

Ce rapide tour d'horizon des perspectives de marché qui s'offrent aux éleveurs marque bien *les limites de l'expansion globale de la production* dans la défense de leurs revenus, expansion sur laquelle ils avaient pu s'appuyer jusqu'à présent, face à la dégradation des termes de l'échange entre les prix de leurs produits et ceux de leurs moyens de productivité. C'est dire l'importance qui s'attache désormais à l'abaissement des coûts par unité produite dans le choix des stratégies de développement et la gestion quotidienne de nos élevages.

Dans ce contexte de concurrence exacerbée, les réserves souvent considérables de productivité, offertes par le progrès des techniques, risquent cependant d'être d'autant plus aisément mobilisées et valorisées que le milieu naturel et les structures s'y prêteront mieux.

Comment dans ces conditions éviter que soient mises en cause les missions de l'agriculture, et singulièrement de l'élevage, par le nombre d'actifs qui y travaillent, en matière de défense du tissu rural et de préservation des équilibres régionaux ? Débat difficile qui interpelle les politiques à tous les niveaux et dont l'issue décidera de la physionomie de l'élevage communautaire à la fin de ce siècle.

Ceci étant, confrontées à un environnement économique beaucoup moins porteur que celui qui durant vingt ans valut à l'agriculture française de tenir une place somme toute favorable dans le concert des pays de la C.E.E., nos productions animales sont-elles en mesure, et sous quelles conditions, de défendre, voire d'améliorer leurs positions ?

Dans la C.E.E., des structures de production dont les caractéristiques moyennes masquent la grande diversité et la rapide évolution

Les publications d'Eurostat comportent peu d'indications exploitables permettant de situer, en terme de productivité du travail, les divers systèmes d'élevage pratiqués dans les pays de la C.E.E.

Compte tenu du caractère encore à forte dominante familiale de la majorité des élevages de la C.E.E., on peut malgré tout s'en faire une assez bonne idée à travers la comparaison des structures d'exploitations d'élevage selon les effectifs du bétail entretenu.

Toutefois l'interprétation demande à être corrigée des spécificités propres à chaque pays : degré de spécialisation des exploitations, importance du phénomène de pluri-activité, poids respectif des très grandes unités à base de salariat, systèmes d'alimentation...

S'agissant de *l'élevage bovin*, les données les plus récentes fournies par Eurostat intéressent l'année 1981, Grèce exceptée. En ont été extraits quelques chiffres-clés rassemblés dans le tableau II.

TABLEAU II
STRUCTURE DES EXPLOITATIONS BOVINES
DANS LA C.E.E. EN 1981
 (Source : Eurostat)

	C.E.E. (à 9)	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	HOLLANDE	ROYAUME UNI	IRLANDE	DANEMARK
Effectif de bovins (1000 têtes)	77.413	15.064	23.492	8.796	5.191	12.857	5.758	2.914
Nombre de détenteurs de bovins (1000)	2.444	526	669	668	84	168	187	58
Nombre moyen de bovins détenus par éleveur (têtes)	31,6	28,5	35,1	13,1	61,7	77	30	50,2
Effectif de détenteurs > 100 bovins	141	16	35	9	15	43	8,6	8,4
-% du nombre de détenteurs	5,8	3	5,2	1,3	17,8	25,5	4,5	14,5
Effectif correspondant de bovins (1000)	23.725	2.164	4.921	2.408	2.422	8.392	1.380	1.264
-% du cheptel total	30,6	14,3	21	27,3	46,6	64,8	23,3	43,5
Effectif de détenteurs de > 50 bovins	481	93	159	29	41	82	32	22
-% de l'effectif total	20	17,6	23,8	4,3	48,8	48,6	17,1	38
Effectif correspondant de bovins	47.142	7.297	13.418	3.739	4.227	11.167	2.955	2.190
-% de l'effectif total	61	48,4	57,1	42,5	81	86,1	51,3	75,2
Effectif de laitières (1000)	24.761	5.468	7.053	3.016	2.419	3.294	1.458	1.016
Nombre de détenteurs de laitières (1000)	1.669	431	458	467	67	59	92	39
Nombre de laitières/éleveur	14,8	12,7	15,1	6,4	36	56	15,8	26
Nombre de détenteurs > 30 vaches (1000)	224	59	99	16	35	39	15	14
-% du nombre total d'éleveurs	13,4	13,6	21,6	3,4	52,2	66,1	16,3	36
Effectif correspondant de vaches (1000)	11.807	1.408	2.527	976	1.990	3.024	757	654
-% total vaches	47,7	25,7	35,8	30,8	82,3	91,8	52	64,3

Par le nombre moyen de têtes de bovins détenus par éleveur, la France se situe à peine au-dessus de la moyenne communautaire (35 contre 31,6), loin derrière ses grands concurrents, Pays-Bas, Danemark et a fortiori Royaume-Uni, juste avant la R.F.A. où la pluri-activité concerne près de 50 % des exploitations qui fournissent ainsi près du 1/4 du produit brut de l'agriculture.

Plus significative est la part prise par les troupeaux de « grande taille » dans le cheptel total.

Dans la catégorie « plus de 100 bovins », la France n'est pas mieux placée : 21,6 % de l'effectif total contre 30,6 % pour l'ensemble de la C.E.E. (à 9). Elle est dépassée par l'Italie (27,3 %) où, à côté de très petites

unités de subsistance, se sont développés dans le Nord dès le début des années soixante de grands ateliers de type semi-industriel.

Pour les élevages de plus de 50 bovins, la France, avec 57 %, se situe à peine dans la moyenne communautaire (61 %), dépassant l'Italie où les troupeaux de taille intermédiaire sont beaucoup moins représentés.

S'agissant plus spécialement des unités laitières, notre position n'est pas meilleure en apparence. Avec 15,1 vaches par éleveur, nous nous situons dans la moyenne communautaire, à égalité avec l'Irlande, mais très loin derrière le Danemark (36), la Hollande (52,2) et le Royaume-Uni (66,1). La dernière place de la R.F.A. demande à être interprétée en tenant compte de l'incidence de la pluri-activité mais également de l'association, très fréquente dans la même exploitation, d'un atelier laitier et d'un atelier viande élevant et engraisant tout ou partie des veaux nés sur l'exploitation. Dans ce pays, l'essentiel de la viande bovine provient du troupeau laitier — le cheptel de races à viande est fort réduit — et la plupart des veaux non destinés au renouvellement du cheptel de souche sont élevés pour la production de viande rouge. Cette pratique, largement répandue autrefois en France, a beaucoup régressé avec la spécialisation des ateliers. Le régime des quotas laitiers ne devrait pas manquer de la relancer.

Pour les étables de plus de 30 laitières, seuil considéré généralement comme un minimum pour assurer dans des conditions satisfaisantes le renouvellement des exploitations laitières spécialisées, la France n'est guère mieux placée : on y trouve seulement 35,7 % de notre cheptel laitier contre 47,7 pour l'ensemble de la C.E.E. (sans la Grèce), 64,3 % au Danemark, 82,3 % aux Pays-Bas, et 91,8 % au Royaume-Uni.

Mais cet instantané, datant de 1981, s'il est la confirmation du retard accumulé dans le passé par nos structures de production bovine, occulte les rapides mutations dont elles sont le siège. Depuis le début des années soixante dix, le nombre de livreurs de lait diminue dans la plupart des grandes régions laitières au rythme de 5 à 6 % par an, favorisant la rationalisation de la collecte et l'abaissement de ses coûts. Le Recensement Général de l'Agriculture de 1980 dénombrait, dans la tranche d'âge de 55 à 60 ans, 100.000 producteurs de lait contre 37.000 dans la tranche des 35 à 40 ans pour un cheptel réduit d'à peine 5 % au cours de la décennie

précédente. Au début de 1985, les 73.000 adhérents au contrôle laitier (sur un total de 330.000 livreurs), fournissaient à eux seuls près de la moitié de la production laitière, avec une taille moyenne d'étable de 33 vaches.

Ainsi, les mesures de maîtrise quantitative de la production laitière inaugurées en 1984 par la C.E.E. touchent notre élevage bovin en pleine restructuration, à mi parcours, encore loin derrière les principaux concurrents (sauf la R.F.A.).

Ce constat ne devait pas manquer d'être au centre du débat sur les options fondamentales qui, à travers la gestion des quotas laitiers, décideront de l'évolution de notre économie laitière dans les dix années à venir.

Dans un rapport soumis au printemps dernier à son conseil de direction, ONILAIT, prolongeant jusqu'en 1995 la tendance passée de diminution du nombre de producteurs de lait (6 %), fait état à cet horizon de 185.000 producteurs livrant chacun en moyenne 135.000 litres, qui sont à rapprocher des 175.000 litres et 260.000 litres livrés respectivement par les éleveurs des Pays-Bas et du Royaume-Uni en 1981. Prendre ces derniers chiffres comme objectif conduirait à un rythme annuel d'abandons de la production laitière de l'ordre de 10 à 12 % de l'effectif des producteurs, équivalant à une classe d'âge de 3 à 5 ans ; ce scénario est tout à fait illusoire : sa réalisation exigerait, en raison du rôle irremplaçable de l'économie laitière dans la formation du revenu des éleveurs appelés à disparaître, des mesures compensatoires fort coûteuses, sans parler des retombées sur l'économie déjà fragile de certaines des régions (zones de montagne et zones défavorisées) qui seraient atteintes par cette politique.

S'agissant du secteur ovin, un examen superficiel de l'évolution entre 1970 et 1980 de ses structures de production pourrait laisser penser qu'il a échappé au phénomène de « concentration-spécialisation » dont la plupart de nos productions animales portent l'empreinte.

Entre ces deux dates en effet, le nombre d'exploitations entretenant des brebis a connu une augmentation inattendue (+ 14 %) pour un cheptel en croissance de 28 %, soit une progression de la taille moyenne des troupes relativement faible (+ 10 %), très sensiblement inférieure à celle observée sur les troupeaux bovins.

En fait, ce sont essentiellement les petites troupes d'une dizaine de mères qui se multiplient sous l'effet de phénomènes les plus divers (avènement du congélateur à la ferme, développement de relations commerciales directes s'apparentant plus ou moins à l'économie souterraine, valorisation de surplus...).

Abstraction faite de la catégorie des moins de vingt mères, dont le poids reste faible avec 9 % du cheptel, on observe que la croissance numérique du troupeau (+ 28 % en 10 ans) profite avant tout aux unités de 100 à 200 mères et aux plus de 200 mères, leur part passant respectivement de 21,5 % à 25 % et de 25 % à 33 %.

C'est dans ces deux catégories et en majorité dans la seconde que se retrouvent la plupart des exploitations à orientation ovine dominante (11.000 en 1980), les plus affectées par le retournement du marché de la viande ovine à la fin des années soixante dix.

Comparée à celle des exploitations ovines du Royaume-Uni, notre principal concurrent de la C.E.E. avec près de la moitié de la production, la taille de ces unités spécialisées paraît relativement faible (tableau III).

TABLEAU III
TAILLES COMPARÉES DES TROUPEAUX OVINS
EN FRANCE ET AU ROYAUME UNI
(Eurostat 1981)

	Taille des troupeaux en ovins (en têtes)						Total
	1-9	10-29	30-69	70-199	200-399	400	
FRANCE							
Nombre d'exploitations détenant des ovins	63.672	51.602	35.045	32.792	11.544 (5,7 %)	5.298 (2,6 %)	199.953
Effectif correspondant d'ovins	292.583	877.587	1.609.200	3.812.580 (29,05 %)	3.168.726 (24,1 %)	3.360.165 (25,6 %)	3.120.741 (100 %)
ROYAUME UNI							
Nombre d'exploitations détenant des ovins	4.319	7.181	11.388	22.855	16.320	22.220	84.283
Effectif correspondant d'ovins	20.692	135.471	551.456	2.880.434 (9,6 %)	4.647.800 (15,5 %)	21.621.702 (72,4 %)	29.857.555 (100 %)

C'est ce qui ressort des publications 1981 d'Eurostat qui fournissent seulement la structure des troupeaux en effectifs d'ovins et non en brebis mères. La tranche des « plus de 400 têtes » représente en France un peu plus du quart des effectifs, la taille moyenne des troupeaux de cette catégorie étant de 630, contre 72,5 % des effectifs au Royaume-Uni, avec une moyenne de 1000 têtes. Certains y voient une des causes principales de la moindre compétitivité de nos élevages, oubliant un peu vite l'avantage retiré des systèmes extensifs des Hills d'Ecosse, lesquels bénéficient d'aides importantes dont les retombées ne sont pas négligeables sur les étages d'aval du schéma de production spécifique à ce pays (Uplands et Lowlands).

Mais les exploitations de plaine tirent avantage, outre leurs dimensions beaucoup plus grandes, d'un climat très propice à l'intensification fourragère, autorisant de forts chargements (12 à 15 brebis/ha), et d'une bonne prolificité des mères (1,4 à 1,6).

Des systèmes de production très variés, dont les résultats économiques, pour des ateliers de même dimension, se révèlent assez proches de ceux de nos partenaires

L'économie laitière des Pays-Bas et, à moindre degré, celle de la R.F.A. ne manquent jamais d'impressionner les visiteurs français ; le haut niveau de leurs performances techniques mesurerait à nos dépens le chemin restant à parcourir pour atteindre leur niveau de compétitivité.

Or ce jugement devient beaucoup plus nuancé dès qu'on passe sur le terrain des résultats économiques.

C'est ce qui paraît bien ressortir des tableaux IV A et B où ont été rassemblées, pour quelques régions caractéristiques de la C.E.E., les valeurs des principaux ratios économiques, obtenues par les étables de 20 à 25 vaches et de 40 à 45 vaches suivies par le Réseau d'Information Comptable Agricole (R.I.C.A.).

On constate en effet que les résultats nets d'exploitation ne sont pas très éloignés ou du moins que les écarts observés sont sans commune mesure avec ceux des principaux critères de productivité : chargement de bétail, recette laitière par unité de surface et même parfois recette par

TABLEAU IV
RÉSULTATS ÉCONOMIQUES COMPARÉS
D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LA C.E.E.
(R.I.C.A., exercice 1979-1980 ; système bovins lait spécialisé)

A Taille : 40 à 45 vaches

	<u>FRANCHE-COMTE</u>	<u>AUVERGNE</u>	<u>BRETAGNE</u>	<u>BAVIÈRE</u>	<u>PAYS-BAS</u>
- Nombre d'exploitations du réseau	22	21	54	29	209
- " d'exploitations du (représentées)	(726)	(1050)	(1404)	(1595)	(25080)
- S.A.U. (hectares)	<u>60,60</u>	<u>60,96</u>	<u>34,97</u>	<u>32,0</u>	<u>22,65</u>
- Unités de travailleurs agricoles (UTA)	2,05	2,17	1,82	1,83	1,53
dont salariés	0,6	0,24	0,09	0,23	0,04
- Vaches laitières (effectifs)	<u>42,6</u>	<u>44,2</u>	<u>44,8</u>	<u>39,9</u>	<u>45,5</u>
- Autres bovins (")	46,8	36,5	31,6	40,7	30,9
- <u>Production brute totale (Ecu)</u>	55 676	43 200	60 211	69 915	68 447
dont lait (Ecu)	37 244	24 842	41 267	43 162	50 976
lait (%)	66%	56,5%	68,5%	67,4%	74,5%
- <u>Production brute totale (Ecu)</u>					
recette lait/ha	620	407	1 179	1 348	2 250
" lait/vache	874	562	928	1 079	4,120
- <u>Charges d'approvisionnement</u>					
- Engrais (Ecu)	3 778	2 042	5 159	3 622	3 353
" /ha	62	33	147	113	148
- Aliments concentrés ruminants (Ecu)	10 401	5 891	9 147	12 967	17 237(1)
- Aliments par vache présente	244	133	217	324	380(1)
- Revenu brut d'exploitation (RBE) (Ecu)	25 258	26 736	28 563	30 901	28153
- R.B.E./U.T.A.	12 685	12 340	15 655	16 849	18364
- Revenu d'exploitation net (Ecu)	<u>21 400</u>	<u>22 442</u>	<u>23 953</u>	<u>21 560</u>	<u>25 121</u>
" / U.T.A.	10 458	10 358	13 129	11 756	16 386
- Revenu du travail/U.T.A.	5 872	6 653	8 625	5 561	8 833

(1) Les fourrages achetés hors concentrés représentent peu de choses (moins 10 %), sauf aux Pays-Bas où, pour cette catégorie (bovins lait spécialisé), il faut ajouter 3.445 Ecus de fourrages achetés, ce qui porte à 455 Ecus la dépense d'aliments achetés par vache présente.

B Taille : 20 à 25 vaches

	<u>FRANCHE-COMTE</u>	<u>AUVERGNE</u>	<u>BRETAGNE</u>	<u>BAVIÈRE</u>	<u>PAYS-BAS</u>
- Nombre d'exploitations du réseau	47	64	89	83	36
- " " (représentées)	(3 948)	(5 312)	(9 612)	(10 956)	(13 956)
- S.A.U. (ha)	<u>36,47</u>	<u>33,23</u>	<u>24,47</u>	<u>16,89</u>	<u>12,52</u>
- Unités de travailleurs agricoles (U.T.A.)	1,66	1,76	1,43	1,64	1,3
- Vaches laitières (effectifs)	<u>24,6</u>	<u>22,9</u>	<u>27,0</u>	<u>25,6</u>	<u>22,6</u>
- Autres bovins (effectifs)	24,6	14,7	18,3	20,7	17,6
- <u>Production brute totale (Ecu)</u>	30 320	23 030	33 901	30 026	32 205
dont lait (Ecu)	19 920	13 221	22 375	19 361	23 210
lait (%)	65%	57%	66%	64,5%	72%
- <u>Production brute totale (Ecu)</u>					
Recette lait/ha	546	400	913	1 020	1 850
" lait/vache	810	575	828	756	1 027
- <u>Charges d'approvisionnement</u>					
Engrais (Ecu)	1 536	939	2 862	1 828	1 705
" /ha	42	28	177	99	136
- Aliments concentrés ruminants (Ecu)	4 708	3 232	4 937	6 842	8 105 (1)
- Aliments par vache présente (Ecu)	192	140	181	267	360 (1)
- Revenu brut d'exploitation (RBE en Ecu)	17 049	13 728	16 822	20 654	13 275
- R.B.E./U.T.A.	10 247	7 788	9 731	12 606	10 213
- Revenu d'exploitation net (Ecu)	<u>14 176</u>	<u>11 472</u>	<u>13 223</u>	<u>15 605</u>	<u>11 962</u>
" /U.T.A.	8 520	6 508	8 096	9 524	9 203
- Revenu du travail/U.T.A. (Ecu)	5 274	4 145	4 247	6 019	5 228

(1) Les fourrages achetés hors concentrés représentent peu de choses (moins 10 %), sauf aux Pays-Bas où, pour cette catégorie (bovins lait spécialisé), il faut ajouter 1.651 Ecus de fourrages achetés, ce qui porte à 431 Ecus la dépense d'aliments achetés par vache présente.

animal. Toutefois, rapportés à l'unité de travailleur (U.T.A.), les écarts de revenu net ont tendance à se creuser au profit des plus productifs et notamment des Pays-Bas.

Ceci laisserait entendre que la main-d'œuvre y est plus efficace, ou qu'à cheptel égal, les systèmes fortement intensifiés exigent moins de travail en raison de la moindre surface à traiter et de la grande place prise par les concentrés aux dépens des fourrages grossiers. Mais il peut s'agir tout simplement de différence de méthode dans la quantification de la main-d'œuvre familiale, estimation toujours plus ou moins entachée de subjectivité.

Quoi qu'il en soit, ces deux tableaux confirment, s'il en était besoin, le large éventail de stratégies empruntées en fonction des caractéristiques pédo-climatiques, des contraintes structurelles et des opportunités économiques, ce qui rend délicat les comparaisons.

D'un côté, les Pays-Bas, contraints par le peu d'espace disponible, mais favorisés par de bonnes potentialités naturelles et des facilités d'accès au marché mondial des matières premières destinées à l'alimentation du bétail (port de Rotterdam), jouent à fond la carte de la productivité sous toutes ses formes, tout en mettant à profit le remarquable rendement économique de la transformation des concentrés en lait. S'inspirant de la même logique, mais sans la pousser aussi loin, les systèmes bretons et bavarois sont moins dépendants de l'extérieur pour leurs ressources alimentaires, grâce à l'exploitation de surfaces nettement plus grandes (de l'ordre de 50 % dans l'échantillon R.I.C.A.). A l'autre extrémité, les systèmes francs-comtois et auvergnats, de type semi-extensif (0,7 vache/ha), les seconds améliorant cependant leur chargement grâce à une production de viande mais aux dépens de la recette lait/vache (système Salers bien connu).

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, il n'apparaît pas de relation bien nette entre les surfaces fourragères disponibles par vache et la recette lait/vache diminuée de la dépense de concentrés, qui traduit le niveau de valorisation des ressources fourragères de l'exploitation :

Recette lait/vache - Achats d'aliments (en E.C.U.)

	<u>Etables de 40/45</u> <u>vaches</u>	<u>Etables de 20 à 25</u> <u>vaches</u>
Franche Comté	680	618
Bretagne	711	647
Bavière	755	489
Pays-Bas	665	596

De nombreux facteurs peuvent en effet en contrarier l'expression ; ainsi la bonne position à cet égard de la Bretagne peut être portée à l'actif de l'ensilage de maïs qui entre pour une part très importante dans les régimes hivernaux et dont la haute digestibilité permet d'épargner les concentrés. Inversement, l'interdiction de la pratique de l'ensilage en Franche Comté et la longueur de la saison hivernale sont sources de dépenses accrues de concentrés. Grâce à des rendements laitiers plus élevés, les Pays-Bas bénéficient du bon rendement de la transformation des concentrés en lait. On ne saurait donc tirer du R.I.C.A. des éléments d'appréciation sur la technicité relative des éleveurs de la C.E.E.

Un point mérite cependant l'attention : il concerne les systèmes de fertilisation. On observe en effet des différences souvent très importantes de dépenses d'engrais, difficilement explicables a priori : écarts du simple au double entre l'Auvergne et la Franche Comté, de moitié entre Bretagne et Bavière, alors que dans les deux cas les surfaces sont équivalentes et que les exportations d'éléments fertilisants sont théoriquement du même ordre. Faut-il voir un exemple supplémentaire de la fantaisie qui préside trop souvent aux systèmes de fertilisation pratiqués dans nos exploitations d'élevage ?

En résumé, à dimension égale d'atelier, les systèmes de production français dans leur diversité ne se révèlent pas beaucoup moins efficaces en termes économiques que ceux de nos partenaires, même s'ils disposent de réserves de productivité par unité de surface ou par animal qui, correctement exploitées, devraient jouer dans l'avenir en leur faveur.

Des marges de progrès pour produire mieux

Toutes les analyses en font foi, l'un des traits les plus caractéristiques de l'élevage français est l'extrême dispersion, quel que soit le secteur de production concerné, des résultats techniques et économiques observés dans des situations d'exploitation souvent très comparables en terme de potentialités naturelles et de structures.

Ces disparités traduisent bien que c'est désormais beaucoup moins le niveau relatif des techniques proposées aux éleveurs qui est en cause que leur *transfert au plus grand nombre* ; c'est une conséquence, pour une large part, des graves insuffisances passées de notre système de formation professionnelle agricole, avec pour corrolaire une efficacité très inégale de notre appareil de développement.

Les exemples ne manquent pas de cette difficile pénétration du progrès technique. Ceci est particulièrement vrai de la valorisation du progrès génétique.

Dans la ligne de la loi de l'élevage de 1966, notre élevage s'est doté, notamment dans l'espèce bovine, d'un appareil de sélection dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il n'a rien à envier à ceux de nos partenaires de la C.E.E. — même s'il se ressent encore de certaines faiblesses dont un nombre excessif d'unités de sélection par race, alourdissant les coûts aux dépens des pressions de sélection et faisant obstacle à la diffusion des meilleurs géniteurs —. Ainsi, malgré une augmentation importante de nos rendements laitiers moyens, on observe que le retard que nous accusons sur nos concurrents les plus avancés reste grand (tableau V). Mais si l'on s'en tient aux cheptels soumis au contrôle laitier, donc techniquement mieux suivis, les écarts tombent de moitié. En 1982, ils n'étaient plus que de 400 l par vache avec la R.F.A., 650 l avec les Pays-Bas, 700 l avec le Royaume-Uni et 625 l avec les Pays-Bas. Encore ces différences demandent-elles à être corrigées, notamment avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, de l'incidence des modes de calcul des lactations propres à chaque pays, lesquels n'avantagent pas l'élevage français.

Les actions (ATEL - ARTEC...) conduites, depuis près de dix ans dans le cadre des conventions régionales auprès des producteurs de lait restés plus ou moins à l'écart des circuits de développement, sont révélatrices

TABLEAU V
PRODUCTIVITÉ APPARENTE DES SURFACES FOURRAGÈRES
ET DU CHEPTEL BOVIN DANS LES PAYS DE LA C.E.E. (1982)
 (Source : Eurostat)

	C.E.E. (à 10)	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE	LUXEMBOURG	ROYAUME UNI	IRLANDE	DANEMAR [^]
S.A.U. (1000 ha)	101.748	12.139	31.604	17.819	2.012	1.433	127	18.814	5.678	2.888
Surfaces toujours en herbe (1000 ha)	46.118	4.675	12.628	5.116	1.143	656	70	11.754	4.562	243
Terres arables (1000 ha)	49.246	7.238	17.349	9.380	830	741	56	6.978	1.113	2.631
dont - Céréales	27.863	5.069	9.715	4.707	204	361	37	4.030	414	1.766
- Fourrages verts annuels	12.147	1.086	5.029	2.722	184	143	16	1.891	588	397
-dont maïs four- rage	2.612	772	1.275	277	147	97	5	16	1	12
-dont autres fourrages annuels	1.054	6	223	559	1	8	2	31	-	54
- Fourrages verts pluriannuels	8.751	201	3.531	1.886	37	38	5	1.844	587	330
- Betteraves four- ragères	453	128	160	14	2	17	0	5	7	120
Total surfaces fourragères	58.984	5.889	17.817	7.852	1.329	816	82	13.649	5.157	759
Chargement en équivalents bovins/ha de SFP	1,48	2,89	1,43	1,15	4	"	"	1,23	1,20	3,8
-dont vaches/ha de SFP	0,52	0,96	0,56	0,48	1,86	"	"	0,41	0,37	1,4
Viande produite/ha SFP (Bovins + Ovins) (en équivalents kg de carcasse)	122	242	100	82	225		288	94	91	302
Lait produit/ha de SFP (en litres)	1.824	4.324	1.600	1.112	9.583	3.888		1.225	1.000	6.864
Rendement laitier/vache " par vache au con- trôle laitier	4.314	4.683	3.848	3.469	5.280	3.942	4.116	5.078	3.547	5.115
% vaches au contrôle laitier		45	31,5	15	65	26		(1)	-	5.470

(1) Angleterre + Pays de Galles seulement

ces des importantes marges de progrès encore sous-exploitées : en trois ans, le tiers environ des élevages suivis a gagné plus de 1000 l par vache dans certaines régions.

Le réseau d'ateliers de jeunes bovins suivis en Bretagne par les E.D.E. fait apparaître certaines années des écarts de marge brute, dans le même type génétique, dépassant 1000 F/animal entre le groupe de tête et le groupe de queue. De même, les troupeaux allaitants de la zone charolaise accusent des écarts de plus d'un veau sevré pour 10 vaches présentes.

*Les productions animales
françaises*

Dans le Ségala aveyronnais, confronté depuis la fin des années soixante dix à la dégradation du marché de la viande ovine, une équipe d'éleveurs travaillant avec l'E.D.E. et le S.U.A.D. ont repensé leurs systèmes de production. Jouant sur tous les registres, systèmes fourragers, calendriers d'agnelage, rationalisation de l'alimentation, organisation du travail, ils ont pu faire passer les marges brutes par hectare de 4000-5000 F à 6500-7000 F, voire dans les systèmes les plus performants, avec introduction de sang Romanof, à plus de 10.000 F.

Mais les mesures restrictives imposées récemment par les instances communautaires en matière de croissance de la production (quotas, niveaux de garantie de prix) modifient de fond en comble la problématique des éleveurs, dans la mesure où ils ne peuvent plus jouer autant que par le passé sur l'expansion de leurs ateliers pour défendre leurs revenus. Il leur faut plus que jamais s'attacher à l'efficacité des moyens de production mis en œuvre, c'est-à-dire à l'abaissement des coûts par unité produite, trop souvent négligé autrefois au profit de modèles plus ou moins passe-partout, sacrifiant à la recherche de la productivité maximale aux dépens de l'efficacité économique.

De nouvelles approches et de nouveaux moyens à mettre en œuvre

Il s'agit d'abord de repenser, au niveau de chacune des petites régions agricoles, les systèmes fourragers ou plus généralement les assolements, avec une double préoccupation :

- améliorer le niveau énergétique et azoté de la ration de base, et limiter les achats de concentrés ;
- réduire les coûts d'obtention des fourrages consommés.

De nombreuses pistes ont, depuis plusieurs années, commencé à être explorées ; elles ont, pour certaines d'entre-elles, débouché sur de nouvelles techniques en cours de développement :

- la réhabilitation des espèces pérennes, allégeant les dépenses d'installation, et des légumineuses en culture pure ou associée, économisant les achats de protéines et d'engrais azotés (opération Fourrage Mieux) ;

— l'introduction de céréales ou de protéagineux sur des surfaces dégagées par l'intensification de la sole fourragère ;

— la gestion rationnelle de la fertilisation, prenant mieux en compte la contribution des effluents d'élevage, domaine où beaucoup reste à faire (programmes régionaux de relance agronomique) ;

— la diversification des sources de complémentation azotée afin de s'affranchir des fluctuations du marché mondial du soja : urée, ammoniac anhydre, tourteaux métropolitains (plan protéines) ;

— le développement de nouvelles techniques de traitement et de conservation des fourrages.

Mais une économie plus rigoureuse des techniques et des moyens de production implique également la mise à la disposition des éleveurs d'outils de mesure ou de procédés de repérage simples, leur permettant d'intervenir à meilleur escient sur le milieu et de mieux caractériser les ressources alimentaires pour en ajuster plus finement les apports aux besoins de leurs animaux.

Notre pays accuse un important retard dans la connaissance des caractéristiques physiques et chimiques des sols qui est à l'origine de systèmes de fertilisation relevant bien souvent du hasard ou de pratiques ancestrales (fumure de fond). De même, de graves lacunes sont à déplorer quant au comportement des espèces fourragères et à l'évolution de leur composition aux divers stades végétatifs ou dans les divers sites pédo-climatiques. Les techniques de l'agro-météorologie, appliquées avec succès sur les plantes de grande culture (céréales, oléagineux), seraient à cet égard d'un grand secours dans le choix des variétés et la détermination des stades optimum de récolte. Des études sont entreprises en ce sens dans la région Rhône-Alpes avec l'intention d'en faire un thème de ses avertissements agricoles.

Des logiciels d'aide à la décision pour la conduite de l'alimentation ont commencé à faire leur apparition à l'initiative d'organismes de développement ou d'agents économiques. Si leur impact demeure encore limité, ils sont appelés à se développer, du moins dans leurs formes collectives d'utilisation.

De leur côté, les fournisseurs de nos élevages ont à mieux adapter leurs produits à l'évolution des pratiques de leur clientèle (formulation des

aliments concentrés) et aux fluctuations du marché mondial des matières premières, domaine où nos partenaires (Pays-Bas notamment) sont passés maîtres. L'irrégularité de la composition des matières premières achetées en l'état par les éleveurs constituent souvent un obstacle à leur usage. L'exemple du tourteau de colza est à cet égard significatif.

Cette rapide présentation de quelques exemples typiques fait bien ressortir l'étendue du champ à explorer et la diversité des leviers sur lesquels les éleveurs peuvent agir face aux nouveaux défis qui leur sont imposés, défis qui solliciteront plus que jamais leur imagination, leur technicité et leur aptitude à compter juste.

M. GIRAUD,
*Conseiller technique à la
Direction de la Production et des Echanges,
Ministère de l'Agriculture.*

LISTE DE MOTS-CLÉS

Analyse économique, bovins, caprins, Europe de l'Ouest, France, ovins, population agricole, production animale, production de viande, production fourragère, production laitière.